



# COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

**Trente-huitième session (session extraordinaire)**

**Rome (Italie), 11 mai 2012**

**DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FAO**

M. Yaya Olaniran, Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Je vous remercie de m'avoir invité à cette session. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, Monsieur l'Ambassadeur, je m'exprimerai aujourd'hui en espagnol.

M. Carlos Sere, représentant du Fonds international de développement agricole (FIDA),

M. Amir Abdulla, représentant du Programme alimentaire mondial (PAM),

M. Kostas Stamoulis, Secrétaire du Comité de la sécurité alimentaire mondiale,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Mesdames et Messieurs,

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale procèdera dans quelques minutes à l'examen des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, en vue de leur approbation.

Faire en sorte que les pauvres et les personnes vulnérables puissent bénéficier de droits fonciers sûrs et d'un accès équitable aux terres et aux autres ressources naturelles est essentiel pour pouvoir lutter efficacement contre la faim et la pauvreté. Les pays ont franchi une étape décisive en parvenant, pour la première fois, à trouver un accord au niveau mondial sur des directives concernant les régimes fonciers.

Un autre élément novateur est que la question des terres ait été examinée du point de vue de la gouvernance, et non pas dans l'optique des revendications sociales.

Nous partageons désormais une vision commune. Ce point de départ contribuera à améliorer les conditions de vie de ceux qui souffrent de la faim et de la pauvreté dans le monde entier.

Une gouvernance responsable est nécessaire aussi pour assurer la bonne gestion des ressources naturelles et leur préservation, deux conditions essentielles à la concrétisation du développement

---

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.*

*La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*

durable qui est notre objectif et dont nous allons discuter dans quelques semaines, à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20).

Mesdames et Messieurs,

Le résultat d'aujourd'hui trouve son origine dans la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR), organisée par la FAO au Brésil, en mars 2006. La communauté internationale se réunissait alors, pour la première fois depuis trente ans, pour se pencher sur ces questions.

L'une des principales décisions prises lors de cette conférence a été de soutenir « une démarche participative, basée sur les droits économiques, sociaux ainsi que culturels et la bonne gouvernance par une gestion équilibrée des terres, de l'eau et des ressources naturelles, dans le contexte des cadres législatifs nationaux, en mettant l'accent sur le développement durable et la suppression des inégalités, dans le but de réduire la pauvreté et la faim. »

Les directives volontaires et la manière même dont vous êtes parvenus à un accord s'inscrivent dans le droit fil de cette décision.

Le processus de concertation qui a permis de dégager un consensus sur les directives volontaires en rapprochant les positions des différents gouvernements, de la société civile, du secteur privé et d'autres parties prenantes sur des sujets très sensibles, a été franc et constructif.

Ce processus a démarré en 2009 par une série de consultations tenues à l'initiative de la FAO dans différentes parties du monde et qui ont vu la participation d'un millier de personnes provenant de 130 pays. Il s'est poursuivi dans le cadre du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, qui a mené des négociations auxquelles ont participé près de 100 pays, des organisations de la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes.

Je tiens à féliciter chacun d'entre vous pour le succès ainsi remporté, qui contribue également à renforcer le rôle du Comité, la plateforme internationale et intergouvernementale fédératrice la plus importante dont nous disposons aujourd'hui pour promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Ces directives sont facultatives, mais elles témoignent de votre intention de les mettre en application dans vos contextes nationaux respectifs. Chacun d'entre nous a un rôle à jouer à ce stade, notamment pour encourager la participation de nouvelles parties prenantes, y compris au niveau local.

La FAO partage votre engagement envers les directives volontaires. Cela signifie que nous sommes prêts à agir, à la demande des États Membres, pour faciliter la concertation au niveau national, renforcer les capacités, aider les pays à élaborer des politiques et à les mettre en œuvre et contribuer par d'autres moyens à la mise en œuvre intégrale des directives.

J'ai donc demandé à mes directeurs de recenser tous les domaines de collaboration possibles, ainsi que les moyens par lesquels la FAO pourrait contribuer à la mise en œuvre des directives volontaires.

La FAO s'appuiera également sur cet instrument pour jeter les bases de nouveaux partenariats avec le secteur privé et d'autres acteurs non gouvernementaux. L'adhésion de tous aux directives volontaires est particulièrement importante à ce stade.

La mise en œuvre des directives volontaires incombe maintenant aux pays, mais le prochain enjeu au niveau mondial a déjà été défini: les principes pour un investissement agricole responsable. Le défi à relever est considérable, mais le consensus qui a pu être dégagé sur les directives volontaires montre que nous pouvons y parvenir.

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a prouvé qu'il était capable de mener des négociations complexes et de haut niveau, en offrant un espace dans lequel les différents points de vue peuvent être entendus pour parvenir à un accord satisfaisant pour tous. J'invite le Comité à relever ce nouveau défi avec la même énergie.

Je vous remercie.